



Garde à vue - observations

Le _____ à _____ heures _____

Lieu _____

Nom du gardé à vue _____

Nom de l'avocat _____ Toque _____

Par la présente, je vous mentionne que je n'ai pas eu communication de la procédure concernant **Monsieur/Madame** _____, actuellement en garde en vue dans vos locaux, et ainsi, je ne suis pas en possession des informations nécessaires à sa défense.

En effet, s'il m'a été permis de m'entretenir avec **Monsieur/Madame** _____, et d'assister à ses auditions, je ne peux assurer une « défense effective » au sens de la CESDH puisque je n'ai eu connaissance que du chef de prévention reproché et non des charges qui pèsent contre **lui/elle**, étant ainsi tenu(e) dans une totale ignorance des éléments de l'enquête **le/la** concernant.

Ce refus de communication du dossier viole les dispositions de l'article 803-6 5° du code de procédure pénale, issu de la loi du 27 mai 2014, en vertu duquel l'accès à l'intégralité des pièces du dossier doit être permis à toute personne soumise à une mesure privative de liberté, ce que constitue incontestablement une garde à vue.

Ceci est également contraire aux exigences de l'article 6 de la Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'homme qui impose le droit de tout accusé à être effectivement défendu par un avocat, garantie fondamentale du procès équitable.

Ce faisant, je ne peux assurer de défense effective auprès de :
Monsieur/Madame _____, gardé(e) à vue depuis le dans vos locaux, sachant que vos services ont eux connaissance de toute la procédure **le/la** concernant, en l'absence de tout respect du contradictoire et du caractère équitable de la procédure.

Les données collectées sont destinées à l'Ordre des avocats de Paris. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique ayant pour finalité l'enregistrement de votre demande visant à bénéficier d'un avocat commis d'office conformément à la loi du 10 juillet 1991 sur l'aide juridictionnelle et à son décret d'application modifié du 19 décembre 1991.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à Ordre des avocats de Paris, Bureau Pénal, 11 Place Dauphine 75053 Paris Cedex 01.